

Garantie IDEALE INVALIDITE 2012

Garanties au 01/01/2012	Rembt Régime Obligatoire	Remboursement Unimutuelles	Remboursement Total
HOSPITALISATION			
HOSPITALISATION CAS GENERAL (*)			
Hospitalisation médicale, chirurgicale et autres pathologies	100 %	-	100 % TC
Actes de chirurgie ou d'anesthésie	100 %	-	100 % TC
Participation forfaitaire 18 € soins coûteux	100%	Exonération	100%
Forfait journalier hospitalier	-	Illimité ⁽²⁾	Illimité ⁽²⁾
Supplément Chambre particulière (Tél. et TV compris)	-	42 € x 90 jours /an	42 € x 90 jours / an
Supplément accompagnant (4 jours postopératoires)	-	25 € / jour	25 € / jour
Suppl. Hébergement d'un proche (4 jours postopératoires)	-	25 € / jour	25 € / jour
* DONT HOSPITALISATION SPECIALISEE			
Hospitalisation psychiatrie, repos cure, convalescence et soins palliatifs	100 %	-	100 % TC
Forfait journalier ⁽¹⁾	-	45 jours par an ⁽²⁾	45 jours par an ⁽²⁾
Supplément chambre particulière (Tél. et TV compris)	-	42 € x 30 jours / an	42 € x 30 jours /an
⁽¹⁾ Hospitalisation à domicile (aide tierce personne)	-	16 € x 60 jours par an	16 € x 60 jours par an
⁽²⁾ selon les valeurs fixées par le décret ministériel			
SOINS DE VILLE			
DANS LE PARCOURS DE SOINS			
Consultations et visites généralistes, médecin traitant et correspondant	100%	-	100 % TC
Consultations et visites spécialistes, médecin traitant et correspondant	100%	-	100 % TC
Actes de biologie et analyses	100%	-	100 % TC
Actes techniques médicaux, actes d'imagerie et d'échographie	100%	-	100 % TC
Orthopédie et transports	100%	-	100 % TC
Soins infirmiers, massages-kiné, orthophonie, orthoptie, pédicure...	100%	-	100 % TC
Soins à l'étranger	100%	-	100 % TC
Participation forfaitaire 18 € soins coûteux	100%	-	100 %
HORS PARCOURS DE SOINS			
Consultations et visites généralistes	100%	-	100 % TC ⁽³⁾
Consultations et visites spécialistes	100%	-	100 % TC ⁽³⁾
⁽³⁾ retenue forfaitaire des contrats responsables			
PHARMACIE			
Vignettes blanches	100%	-	100 % TC
Vignettes bleues et PMH	30%	70%	100 % TC
Vignettes orange	15%	85%	100% TC
Produits prestations (LPPS) et PMR	100%	-	100% TC
OPTIQUE			
Optique médicale	100%	-	100 % TC
Supplément monture adulte	Plafond de 400 € par an	90 €	90 €
Supplément verres adultes		1000% TC*	1000 % TC*
Lentilles cornéennes adultes (dont essai et adaptation)		122 €	122 €
Reste à charge maîtrisé sur la gamme	-	Opalance	Opalance
Supplément responsabilisation adulte après 2 ans ⁽⁴⁾	-	+ 10 €	+ 10 €
Supplément responsabilisation adulte après 3 ans ⁽⁴⁾	-	+ 25 €	+ 25 €
Supplément responsabilisation adulte après 4 ans ⁽⁴⁾	-	+ 50 €	+ 50 €
Supplément annuel enfant -18 ans	-	122 €	122 €
Chirurgie oculaire (par œil)	-	250 €	250 €
*Minimum de 45 € par verre en unifocal et 85 € par verre en multifocal - Un équipement optique par an et par adulte			
⁽⁴⁾ le supplément s'applique dès l'achat du second équipement optique (monture et/ou verres) remboursé par Unimutuelles			
MATERNITE			
Supplément Chambre particulière (Tél. et TV compris)	-	42 € par jour	42 € par jour
Prestation maternité ⁽⁵⁾	-	Plafond de 150 €	Plafond de 150 €
Cadeau de naissance ⁽⁵⁾	-	oui	oui
⁽⁵⁾ à l'inscription de l'enfant			

Garantie IDEALE INVALIDITE 2012

Garanties au 01/01/2012	Rembt Régime Obligatoire	Remboursement Unimutuelles	Remboursement Total
DENTAIRE			
Soins dentaires divers	100%	-	100 % TC
Prothèses dentaires prises en charge par le Régime Obligatoire **	100%	190%	290 % TC
Prothèses dentaires hors nomenclature, pilier d'implant (limité à un acte par dent)	-	100 € par dent	100 € par dent
Parodontologie, résection apicale et comblement osseux	-	100 € par dent	100 € par dent
Supplément Implant dentaire	-	150 €	150 €
Inlay-Core (SPR57 et SPR67)	100%	50%	150 % TC
** Plafond annuel pour les suppléments dentaires de 2 000€			
PREVENTION POUR VOTRE SANTE			
Tous les actes des contrats responsables	100%	-	100 % TC
Supplément prévention		50 € / an	50 € / an
Supplément ostéodensitométrie			
Vaccin contre la grippe	-	100 % FR	100 % FR
AUTRES SUPPLEMENTS			
Prothèses auditives	100%	-	100 % TC
Supplément par oreille tous les 4 ans		+ 200 €	+ 200 €
Supplément autres prothèses et petits appareillages	-	+ 50%	+ 50 % TC
Prothèse capillaire	100%	100 €	100 €
Prothèse mammaire (pathologie) et soutien gorge adapté	100%	90 €	90 €
Prestation cure thermale	100%	92 €	92 €
Médecines douces ⁽⁶⁾ et Prévention ⁽⁷⁾	-	16 € x 4 par an	64 € par an
Fonds social	-	oui	oui
⁽⁶⁾ Ostéopathe, étio-pathe, acupuncteur, chiropracteur, homéopathe, somatopathe, mésothérapeute, pédicure podologue, psychologue, biokinergie, naturopathe, nutritionniste			
⁽⁷⁾ contraceptifs prescrits, pilule du lendemain, sevrage tabagique, sevrage drogues, vaccins non remboursés			
DECES			
Remboursement des frais d'obsèques	-	100 % FR	Plafond de 763 €
Capital décès si maladie	Si décès avant 65 ans	1 829 €	1 829 €
Capital décès si accident		3 658 €	3 658 €
Capital décès si accident de la circulation		5 488 €	5 488 €
Majoration par enfant à charge		365 €	365 €
GARANTIE ASSISTANCE			
Assurée par Ressources Mutuelles Assistance soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité – 1 bis, rue Julien VIDEMENT – 44200 NANTES			
Remboursements de frais médicaux dans le monde entier (maximum 4.573,47 € par bénéficiaire) Renseignements réglementaires et vie pratique (Allo jeune, Allo social, Aide aux familles, aide au logement...) Envoi d'une infirmière, Services d'aide à domicile Urgence au domicile Conseil et transfert médical en France Métropolitaine	Assistance et aides en cas de décès En cas d'hospitalisation, garde d'enfants ou de proches Aide à domicile En cas d'enfant malade, garde d'enfant, aide à domicile, école à domicile		
PRIORITE SANTE MUTUALISTE - ☎ 3935			
Réseau de santé régi par la Fédération Française de la Mutualité Française			
INFORMATION Facteurs de risques, prévention et dépistage, maladies et traitements... Rencontres et échanges (conférences, débats, groupes de parole...) AIDE A L'ORIENTATION Repérer les établissements de qualité Connaître les associations proches de chez vous	ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE Arrêt du tabac ou équilibre alimentaire Maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées Soutien moral		

FR : Frais Réels

TC : Tarif de Convention

Les franchises médicales ne sont pas remboursées par Unimutuelles.

**CONTRAT MUTUALISTE MIS EN CONFORMITE
AVEC LES OBLIGATIONS DES CONTRATS RESPONSABLES ET SOLIDAIRES**